

letr@it d'union

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE

hors
série
2023/2024



“le mot du Maire”



Chers amis

Nous venons de tourner la page de 2023 qui, je le pense, restera marquée dans la mémoire des Bernardins. Nous venons de vivre une étape majeure dans la transformation de notre commune et l'évolution de son modèle rural. Celui-ci devait s'adapter devant les enjeux d'aujourd'hui sur le plan des services aux habitants et en réponse aux

défis environnementaux qui se dressent devant nous.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de cette journée d'inauguration historique du 9 septembre 2023, nous sommes en train de concrétiser des années de travail sur un projet d'envergure qui visait à redynamiser et à revitaliser notre chère commune de la BERNARDIERE.

A travers la dimension environnementale et patrimoniale de ces réalisations nous avons en quelque sorte organisé une rencontre avec l'histoire, symbolisée par la dénomination de « la place de la croix Edmond » qui est devenue un nouveau marqueur de notre culture locale.

La dimension humaine reste un atout précieux dans la conduite de nos projets pour en faire des succès. Je me réjouis de l'ambiance qui entoure notre marché hebdomadaire et du rayonnement du récent marché de Noël. Je remercie Alexandre PAPIN qui contribue à la notoriété de notre commune avec son restaurant largement plébiscité qui fait honneur à la qualité exemplaire de l'équipement. Je remercie toutes les bonnes volontés qui se sont mobilisées au cours de cette année, commerçants, bénévoles, agents municipaux, élus, associations afin de rendre encore plus attractive notre vie locale.

Nous sommes désormais parés pour aborder cette nouvelle année qui verra la fin des aménagements de notre centre bourg et les débuts de la transformation en MAM de la « maison Guilet », ancienne épicerie en cœur du bourg.

2024, une année charnière qui viendra clôturer un cycle que nous avons pu entamer et mener à bien en capitalisant des ressources financières au cours de ces dix dernières années. 2024 sera aussi le début d'une nouvelle ère pour l'ensemble

de nos collectivités soumises à de nombreuses contraintes budgétaires qui se traduisent par une stagnation voire une baisse des recettes et une très forte augmentation des charges. Nous n'échappons pas à la règle ce qui pose, comme ailleurs, l'interrogation sur nos capacités futures à pérenniser notre modèle de proximité.

Notre rôle d'élu est d'anticiper au mieux pour préparer l'avenir. C'est la raison pour laquelle, après une étude sur les mutualisations possibles entre nos deux communes de la BERNARDIERE et CUGAND, nous avons décidé d'investiguer plus loin encore, en posant la question de la faisabilité d'une commune nouvelle.

Nous sommes en pleine réflexion sur le sujet, à l'écoute de nombreux acteurs notamment associatifs, afin d'envisager les réponses à apporter aux besoins futurs de nos habitants.

Je le redis si ce projet doit voir le jour, il se fera dans le respect de l'identité de chaque commune, dans une logique de renforcement de la proximité et dans un esprit de solidarité. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur l'expérience de notre communauté d'agglomération « Terres de Montaigu » dont les apports, parfois méconnus, sont inestimables dans le quotidien des habitants.

La liaison cyclable (voie verte) entre nos deux communes de la BERNARDIERE et CUGAND en est la dernière illustration. Nous avons la chance de vivre dans un territoire dynamique, porteur d'avenir en cultivant le faire ensemble. Il me paraît essentiel de continuer à travailler dans cet esprit.

Dès ce début 2024 nous allons être mobilisés par le recensement de la population. C'est un moment important pour une commune, en effet du résultat dépend un certain nombre de dotations de l'Etat. Je vous remercie par avance de réserver un bon accueil aux agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile.

Nul doute que cette année 2024 sera animée et le témoin de la vitalité de la BERNARDIERE.

Je vous souhaite une très bonne année en vous présentant à vous et à tous vos proches mes meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé.

Très bonne année 2024
Claude DURAND

Sommaire

La Commune

Organigramme de l'équipe municipale	4
Les conseillers municipaux	4
Les conseillers municipaux enfants	4
Les commissions et comités	5
Etat civil 2023	6
Nouvel habitant	6
Les finances	7
Cugand / La Bernardière, une commune nouvelle ?	8
Recensement	9
Urbanisme	10
Sécurité routière	12
Marché hebdomadaire	13
Conseil Municipal des Enfants	14
Médiathèque	15
Centre de loisirs	16

Intercommunalité

Petite enfance et jeunesse	17
Santé	18



Organigramme de l'équipe municipale



Le Maire
Claude DURAND

Secrétaire Générale
Laetitia DERRIEUX



Service culturel
Pauline GIRAUD



Restaurant scolaire
Céline LEGEAY
Marie-Laure QUOUILLET
Louissette DESSEVRES



Service administratif
Claire MERLET



Service technique
Laurent BRETAUDEAU
Dimitri LAUNAY



Accueil de loisirs Périscolaire
Christine DA SILVA
Océane LECEUVE
Sophie GAUTREAU
Jennifer LEDION
Sylvie DURAND

Les conseillers municipaux



Claude Durand
Maire



Béatrice Douillard
1ère Adjointe



Luc Figureau
2ème Adjoint



Sylvie Loriou
3ème Adjoint



Vincent Griffon
4ème Adjoint



Christelle Blouin
Conseillère municipale



Jean-Louis Douillard
Conseiller municipal



Stéphanie Douillard
Conseillère municipale



Thomas Béranger
Conseiller municipal



Karine Fresneau
Conseillère municipale



Samuel Casseron
Conseiller municipal



May-Line Le Trionnaire
Conseillère municipale



Alban Charrier
Conseiller municipal



Fanny Robin
Conseillère municipale



Gérard Kempf
Conseiller municipal



Isabelle Sécher
Conseillère municipale



Benoit Maudet
Conseiller municipal



Audrey Tijou
Conseillère municipale



Hyacinthe Chassagne
Conseiller municipal

Les conseillers municipaux enfants



Emy Padiou



Tino Billard



Jodie Ménard



Victor Broussel



Enora Autret



Ilan Griffon Saporito



Zoé Béranger



Maxime Caron



Léane Hervouet



Paco Rose

Les commissions et comités

Le conseil municipal est organisé autour de 6 commissions et 5 comités municipaux :
Claude Durand, Maire de la commune, est président de droit de toutes les commissions

Commission économie, environnement, urbanisme et cadre de vie

- Orientations en matière commerciale
- Lien avec la Communauté d'agglomération pour la zone d'activité du Tacret
- Mise en œuvre du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et du PLH (plan local habitat)
- Aménagement des rues adjacentes au centre bourg
- Extension de l'urbanisme sur le territoire
- Aménagement intra-muros

Les membres : Jean-Louis DOUILLARD (vice-président), Thomas BERANGER, Samuel CASSERON, Hyacinthe CHASSAGNE, Gérard KEMPF, Fanny ROBIN

Commission transition énergétique et développement durable

- Programme pluriannuel d'investissements immobilier autour de la transition énergétique
- Programme pluriannuel d'investissements autour du développement durable avec des outils comme la gestion différenciée
- Programme de travaux d'assainissement
- Mise en œuvre du transfert de la compétence assainissement vers l'intercommunalité

Les membres : Vincent GRIFFON (vice-président), Thomas BERANGER, Samuel CASSERON, Alban CHARRIER, Hyacinthe CHASSAGNE, Jean-Louis DOUILLARD, Benoit MAUDET, Fanny ROBIN

Commission communication et évènementiel

- Organisation des évènements municipaux et de la communication qui en découle
- Communication municipale vers les administrés

Les membres : Luc FIGUREAU (vice-président), Stéphanie DOUILLARD, Gérard KEMPF, May-Line LE TRIONNAIRE, Sylvie LORIOU, Audrey TIJOU, Christelle Blouin

Comité évènements

Préparation des différents évènements organisés par la municipalité.

Les membres : Sylvie LORIOU (vice-présidente), May-Line LE TRIONNAIRE, Audrey TIJOU

Comité culture

- Programme d'animations culturelles.
- Mise en œuvre de la politique culturelle.

Les membres : Sylvie LORIOU (vice-présidente), Isabelle SECHER, Audrey TIJOU

Comité communication

Préparation des supports de communication vers les administrés.

Les membres : Luc FIGUREAU (vice-président), Stéphanie DOUILLARD, Gérard KEMPF, May-Line LE TRIONNAIRE, Audrey TIJOU

Commission gestion des services, finances, affaires scolaires

- Plan pluriannuel d'investissements (les projets étudiés doivent être validés par la commission finances avant d'être soumis au vote du conseil municipal)
- Tarifs communaux
- Budget communal
- Transport scolaire
- Gestion des services communaux

Les membres : Béatrice DOUILLARD (vice-présidente), Karine FRESNEAU, Isabelle SECHER

Commission affaires sociales et seniors

- Conseillers municipaux, membres du CCAS
- Mise en œuvre de la politique sociale

Les membres : Luc FIGUREAU (vice-président), Christelle BLOUIN, Béatrice DOUILLARD, Stéphanie DOUILLARD, Gérard KEMPF, May-Line LE TRIONNAIRE, Benoit MAUDET, Isabelle SECHER

Commission famille, enfance, jeunesse, vie associative

- Suivi de l'espace jeunesse en lien avec la Communauté d'agglomération
- Orientations sur le programme des activités du centre de loisirs (à travers des outils comme le projet pédagogique et le projet culturel)
- Mise en œuvre du marché du restaurant scolaire
- Suivi et animation du conseil municipal des enfants
- Médiathèque : animations, orientations
- Vie associative hors sports et seniors

Les membres : Sylvie LORIOU (vice-présidente), Christelle BLOUIN, Béatrice DOUILLARD, Fanny ROBIN, Audrey TIJOU

Comité projet d'équipement MAM

Mener une politique active de développement de l'offre de garde d'enfants sur la commune.

Les membres : Sylvie LORIOU (vice-présidente), Béatrice DOUILLARD, Fanny ROBIN, Audrey TIJOU

Comité sports

- Relation avec les associations sportives
- Mise en œuvre de la politique sportive
- Gestion des équipements sportifs

Les membres : Béatrice DOUILLARD (vice-présidente), Alban CHARRIER, Karine FRESNEAU, Benoit MAUDET

Etat Civil 2023

Bienvenue à :

Blanche DESBORDES CHECCO	née le 9 février
Hugo RAVON	né le 6 mars
Arthur GAUTIER	né le 9 juillet
Camille MOQUILLON	né le 31 juillet

Au total, 13 naissances ont été enregistrées sur l'année 2023

Félicitations :

Florentin CAILLER & Anaëlle LECOMTE	mariés le 14 avril
Nicolas LOISEAU & Sophie IZACARD	mariés le 22 avril
Grégory JAUD & Farida SOMAIA	mariés le 10 juin
Dimitri LAUNAY & Margaux DURAND	mariés le 13 juillet
Guillaume FRADIN & Marie GANGAMA	mariés le 12 août

Au total, 9 mariages ont été enregistrés sur l'année 2023

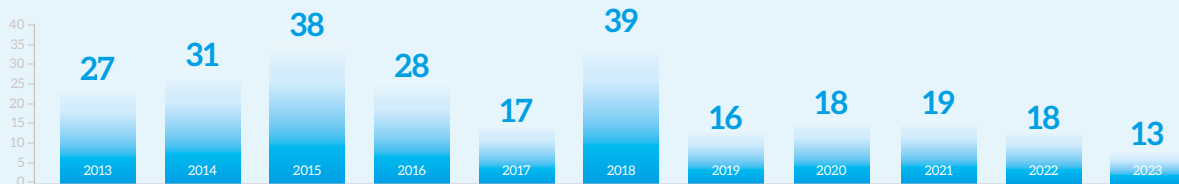
Ils nous ont quittés :

Jacqueline VINET	décédée le 8 janvier
Joseph CHAMPIN	décédé le 8 janvier
Marcel TALLET	décédé le 18 février
Marie-France GAUTRET	décédée le 24 mars
Thérèse DOUILLARD	décédée le 25 mars
Giovanni CANCLINI	décédé le 14 juillet

Au total, 7 décès ont été enregistrés sur l'année 2023

Seules sont nommées les familles ayant donné autorisation de publication.

Evolution des naissances depuis 10 ans :



Nouvel habitant

Vous êtes un nouvel habitant : La commune de La Bernardière vous accueille et vous souhaite la bienvenue.

Lorsque vous emménagez, n'oubliez pas de signaler votre arrivée à la mairie pour :

- Obtenir des informations pratiques de la vie quotidienne : jour de passage des ordures ménagères, accès à la déchetterie...
- Vous inscrire sur la liste électorale. Il suffit de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- Être convié à la réception des nouveaux arrivants lors du Cocktail d'automne.

La soirée « Cocktail d'Automne » organisée par la municipalité vous est consacrée : elle se tient courant octobre de chaque année. C'est un moment convivial qui, autour d'un buffet, permet aux nouveaux résidents de la commune de rencontrer l'équipe municipale et les associations qui œuvrent sur la commune.

L'association AVF Région de Clisson se propose de vous faire découvrir la région à travers différentes activités et événements réservés spécialement aux nouveaux arrivants.

Contact : Claudine Le Gouadec

(avfnouveauxhabitants@gmail.com).

<https://avf-region-de-clisson.assoconnect.com>

Et n'oubliez pas de signaler votre arrivée auprès de :

- La Poste
- La CAF
- La Sécurité Sociale-CPAM / MSA
- Votre assureur
- Les services des impôts
- Votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz
- Votre fournisseur d'accès Internet/téléphone
- La Nantaise des Eaux (Groupe SUEZ)

Situation des Finances communales à fin 2023

Bilan prévisionnel du budget de fonctionnement 2023

Un budget de fonctionnement 2023 à nouveau marqué par une forte hausse des dépenses de fonctionnement +9% au global et + 27% pour les seules charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement	Réel 2022	Prévis. 2023	Ecart	%	Recettes de fonctionnement	Réel 2022	Prévis. 2023	Ecart
Charges à caractère général	321 164 €	406 691 €	85 527 €	27%	Atténuations de charges	20 905 €	2 238 €	-18 667 €
Charges de personnel	391 107 €	383 381 €	-7 726 €	-2%	Travaux en régie	0 €	0 €	0 €
Atténuations de produits	531 €	386 €	-145 €		Produits des services et ventes	175 695 €	192 634 €	16 939 €
Opérations d'ordre	24 318 €	36 609 €	12 291 €		Impôts et taxes	843 595 €	833 559 €	-10 036 €
Autres charges de gestion courante	245 386 €	244 150 €	-1 236 €	-1%	Dotations et participations	290 858 €	330 033 €	39 175 €
Charges financières	11 813 €	11 017 €	-797 €		Autres produits de gestion courante	8 538 €	8 063 €	-475 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €		Produits exceptionnels	5 892 €	1 131 €	-4 761 €
Total Dépenses	994 319 €	1 082 234 €	87 915 €	9%	Total Recettes	1 345 482 €	1 337 606 €	-7 875 €
					Résultat de l'exercice	351 712 €	283 759 €	-67 953 €
					Excédent de fonctionnement N-1	249 833 €	201 544 €	-48 288 €
					Excédent prévisionnel cumulé	601 544 €	485 303 €	-116 241 €

Les charges de fonctionnement continuent à croître très fortement sous l'effet de l'inflation est des coûts de l'énergie. Ce phénomène est conjugué à une stagnation des recettes qui elles ne suivent pas l'inflation. Il en résulte une baisse du résultat qui amoindrit les capacités d'investissement pour les années futures.

Malgré cela les ratios sont encore solides.

Comme l'ensemble des communes nous sommes attentifs aux évolutions et recherchons des pistes d'économies en fonctionnement.

Années	2021	2022	2023
Capacité d'Autofinancement Brut retraité des éléments exceptionnels	486 954 €	376 030 €	320 368 €
Capacité d'Autofinancement Net après remboursement des emprunts	432 018 €	319 414 €	261 994 €
Ratio de désendettement en nombre d'années	0,72	0,78	0,74

Section d'investissement Budget Général arrêté au 10 décembre 2023

L'année 2023 concentre les grands investissements en lien avec la revitalisation du centre bourg. Il reste encore des subventions à percevoir qui seront encaissées sur l'année 2024

Dépenses d'investissement	2023	Recettes d'investissement	2023
Remboursement emprunts	58 373 €	Opérations ordre	36 609 €
Bâtiments, gros entretiens et matériels	14 403 €	Dotations et réserves	475 679 €
Voierie et réseaux, terrains	53 851 €	Subventions	194 509 €
Revitalisation centre bourg	660 147 €	Recettes patrimoniales	0 €
MAM	62 832 €		
Atelier communal	421 557 €		
Halle de marché	188 923 €		
Reversement taxe aménagement	751 €		
Total Dépenses	1 460 837 €	Total Recettes	706 797 €
		Résultat d'investissement année	-754 040 €
		Excédent d'investissement capitalisé	810 966 €
		Excédent cumulé	56 926 €

Budget investissements immeubles commerciaux

Dépenses d'investissement	2023	Recettes d'investissement	2023
Remboursement emprunts	7 041 €	Opérations ordre	23 906 €
Opération grange restaurant	526 472 €	Dotations et réserves	10 000 €
Opération cellules commerciales Inst. de Beauté	21 631 €	Subventions	430 673 €
		Emprunt	400 000 €
		Divers	0 €
Total Dépenses	555 144 €	Total Recettes	864 579 €
		Résultat d'investissement année	309 435 €
		Excédent d'investissement capitalisé	-508 765 €
		Excédent cumulé	-199 331 €

Cugand / La Bernardière, pourquoi pas une commune nouvelle ?

Préparer l'avenir dans un contexte global complexe et incertain

Anticiper au mieux pour préparer l'avenir. C'est dans cet objectif commun qu'a été entreprise une première étude entre Cugand et La Bernardière, il y a près d'un an. L'idée était de déceler les opportunités de se donner de nouvelles capacités (humaines, financières, matérielles...) pour les années à venir. Différentes pistes de mutualisations et de synergies entre les 2 communes ont été analysées : achats groupés, partage de personnel, contrats de prestations communs...

Les travaux réalisés ont également remis en évidence la proximité et la complémentarité qui existent entre les deux communes. En témoigne le travail effectué avec les associations du territoire (parfois elles-mêmes mutualisées depuis longtemps) qui a permis d'identifier des problématiques et des besoins identiques, quelle que soit la commune d'origine.

Les résultats de ces travaux ont été partagés à la fin du printemps : les pistes de mutualisations évoquées se sont quasiment toutes confrontées à des limites juridiques et administratives. Finalement, si les besoins étaient bien identifiés et les opportunités bien réelles, les conditions de leur mise en œuvre se trouvaient souvent plus coûteuses, très complexes voire impossibles à mettre en place juridiquement par exemple.

Reviennent alors ces questions de fond : Comment se projeter et imaginer sereinement la suite ? Comment répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain ? Comment, de manière plus pragmatique, maintenir de bons niveaux de services avec l'augmentation des charges ?

La réflexion « commune nouvelle »

C'est à ce moment que l'idée de commune nouvelle a réellement germé. Techniquement, l'étude initiale avait rappelé que seule cette solution permettait de mutualiser complètement les moyens/ressources et de répondre aux objectifs de départ. Mais quid de ce qu'est une commune nouvelle ? Quels sont les impacts d'un tel projet ?

Face à ces interrogations, les élus des deux communes ont décidé conjointement en septembre dernier de poursuivre les travaux. Un cadre a été posé d'emblée : la commune nouvelle, si elle doit exister, doit être un « outil » au service du territoire. Un outil au service de valeurs fortes et unanimement partagées par les élus : **la proximité, l'identité, la solidarité.**

« Si un tel projet doit voir le jour, ce ne sera évidemment pas au détriment des habitants. Nous avons par exemple une médiathèque sur chaque commune. La commune nouvelle n'est en aucun cas synonyme de suppression de l'une ou l'autre mais bien d'optimiser leur gestion, de renforcer les liens, afin d'offrir des services de proximité de qualité aux habitants. »
Claude DURAND, Maire de La Bernardière



Les travaux en cours (jusqu'en mars prochain) consistent à analyser tous les impacts imaginables dans l'optique de la création d'une commune nouvelle : organisation des services, finances et fiscalité, place dans l'intercommunalité, doublons des adresses postales, gestion des équipements... Ces éléments permettront de juger de la faisabilité de la création de la commune nouvelle et participeront à la décision « finale » des élus sur la création, ou non, d'une commune nouvelle.

Un « outil » au service du territoire et de ses habitants

En parallèle de cette étude de faisabilité, les élus souhaitent poursuivre le travail réalisé avec les habitants : de nouveau au travers des associations par exemple mais également en permettant à chacun de s'exprimer.

« Maintenant que l'idée a mûri au sein de l'équipe, il est possible de la partager avec tous. » Cécile BARREAU, Maire de Cugand

Afin de recueillir votre avis, vos idées, vos éventuelles craintes !

Plusieurs éléments seront mis à votre disposition d'ici le mois de mars :

- Une adresse mail : commune.nouvelle@nepsio.com
- Des boîtes « Projet Commune Nouvelle » dans vos Mairies pour y déposer vos questions
- Un temps fort le jour des Vœux le vendredi 5 janvier 2024 à La Bernardière avec un stand d'information tenu par le cabinet NEPSIO qui réalise l'étude de faisabilité et l'animation d'ateliers d'expression/réflexion.

« Le cœur du sujet est véritablement le Projet pour le territoire, avec un grand « P », plus que l'outil juridique qui permettra de le mettre en œuvre finalement. Créer une commune nouvelle, ce serait avant tout se projeter dans un destin commun, avec des projets communs. » Cécile BARREAU, Maire de Cugand

« Au démarrage, l'expérience des communes nouvelles montre par exemple que peu de choses changent pour les habitants. Les collectivités assurent les mêmes services et sont plutôt dans l'optique d'en optimiser la gestion. Nous sommes vraiment dans cette logique « d'outil » au service du territoire. Cela ne remet en rien en cause l'identité de chaque commune mais vient offrir de nouvelles possibilités d'actions sur le moyen et long termes. » Claude DURAND, Maire de La Bernardière

Cette année, la commune de La Bernardière réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment se déroule le recensement ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable: gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier ?

**Contactez la commune par mail : contact@labernardiere.fr
ou par téléphone au 02 51 42 15 91**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- 1/ Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2/ Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- 3/ Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...



Les Agents recenseurs

La commune de La Bernardière a été divisée en 3 districts de tailles sensiblement équivalentes en nombre d'habitants. Un agent recenseur est affecté à chaque district.

Voici nos 3 agents recenseur pour le recensement 2024 :



Mme Frédérique COMPAIN

« Habitante de Gorges, Frédérique a déjà participé à 3 recensements comme agent recenseur sur les communes de Gorges en 2020, Vallet en 2022 et Le Pallet en 2023.

Mariée et maman de 2 enfants, Frédérique a le contact facile. Elle pratique la vente de vêtements à domicile et est également conseillère en image. »



Mme Nicole NOUGUÉ

« Habitante de La Bernardière depuis 8 ans, Nicole est bien connue des habitués de la médiathèque la caserne aux livres puisqu'elle y est bénévole depuis plusieurs années.

Désormais jeune retraitée, Nicole a passé 30 ans dans l'enseignement et a terminé sa carrière comme professeur des écoles à l'école publique de Cugand. »



Mme Doris MANDON

« Habitante de La Bruffière, Doris a participé au recensement de La Bruffière en 2023. D'un naturel discret, elle est salariée dans le secteur médico-social et visite à leur domicile les personnes en difficulté. »

Merci de leur réserver un bon accueil.



Services techniques



Halle



Restaurant La PAP, place de la Croix Edmond

Urbanisme

Une année très riche en travaux.

L'année 2023 aura été très riche en travaux, dont certains ont déjà été inaugurés, début septembre.

- Les ateliers municipaux, la halle, la place de la Croix Edmond et le restaurant.
- Les travaux devant l'école sont également terminés et le parking de l'école, agrandi à l'occasion, est de nouveau en service depuis les vacances de la Toussaint

Le nouveau parking des jardins de la Doline est lui aussi en service. Il offre une capacité de 17 places et permet une jonction avec le carrefour du café et la rue centrale à travers les venelles réaménagées.



Carrefour de l'école

Venelle au travers des jardins de la Doline (vers le carrefour du café)



Parking des jardins de la Doline

- Les liaisons douces autour de l'étang de la salle de la Doline ainsi que le long de l'allée des écoliers sont également terminées.



Liaisons douces autour de l'étang de la Doline

- Concernant le cœur du bourg, un nouveau parking de 16 places a été créé devant l'entrée de la salle des sports et accessible depuis la rue des hirondelles. Sept autres places de parking ont aussi été créées le long de cette rue.



Parking de la salle des sports, rue des Hirondelles

Rue des Hirondelles

 La rue des Hirondelles sera remise en double sens dès la fin des travaux.



- Les travaux de voirie et les espaces verts viennent de s'achever dans les lotissements des Hauts de la Prairie et du Verger ainsi que dans le Chemin du Verger.

Mais au préalable, Terres de Montaigne a pris en charge de gros travaux sur le réseau d'assainissement : Séparation (Eaux usées/Eaux pluviales) des dernières parties encore unitaires, et réfection de quelques parties dégradées.

- Les travaux du bourg ne sont pas terminés.

La terrasse du café, agrandie, commence à prendre forme. Les travaux, rue de St Hilaire et rue centrale arrivent à leur terme et la réalisation des enrobés définitifs nécessitera la fermeture de la rue pendant quelques jours.

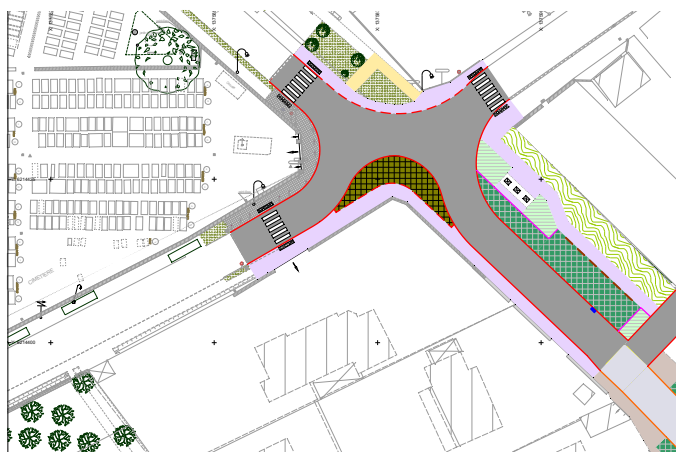
En parallèle, les travaux d'élargissement de la rue des hirondelles reprendront. Le carrefour du cimetière sera réaménagé ainsi que le carrefour de l'allée des écoliers avec la rue centrale et la RD86 (route en direction de Treize Septiers).



Le chemin du Verger



Lotissement du Verger



Réaménagement du carrefour du cimetière



Réaménagement du carrefour de l'allée des écoliers avec la rue centrale et la RD86

Il restera les plantations à effectuer dans quelques semaines sur tous ces nouveaux aménagements. La signalétique dans les rues du bourg sera également revue.

La MAM

Après 2 appels à concurrence, certains lots restent infructueux. La cause principale étant le surcoût des offres vis-à-vis des estimations, il a été demandé au cabinet d'architectes de revoir ses plans de manière à proposer des solutions techniques plus simples sans perdre sur la qualité des prestations.



Sécurité routière

Priorité à la sécurité

Vous l'avez sans doute remarqué, depuis quelques semaines, le régime de priorité a été modifié sur plusieurs carrefours du bourg.



Des priorités à droite ont remplacé les stops ou cédez le passage :

- Carrefour de l'école
- Carrefour en haut de l'allée des écoliers
- Carrefour de la rue de l'ouche et de la rue centrale
- Les carrefours de la rue Dominger de Meyrac avec la rue de la Croix du Houx, le lotissement des accacias, et la rue de la poste.

L'intégralité du bourg (sauf l'allée des écoliers en dehors des plateaux) est également passée en zone 30. Le but de ces aménagements est bien de faire ralentir les automobilistes et augmenter la sécurité des autres usagers, cyclistes et piétons.

Des écluses ont été installées à toutes les entrées du bourg, ainsi que rue Dominger de Meyrac. Rue qui est également passée en chaucidou. Pour rappel un chaucidou est une chaussée partagée à voie centrale unique pour les véhicules motorisés, encadrée par 2 pistes dédiées aux cycles et trottinettes.

Les voitures ne peuvent s'y déporter que pour se croiser tout en laissant la priorité aux vélos.



La sécurité routière est au cœur des aménagements dans le bourg mais aussi sur tout le territoire de la commune. Un aménagement de sécurité lié au transport scolaire est en cours d'installation. Un lampadaire solaire est déjà en place et un aménagement piétonnier sera réalisé dans le courant du mois de janvier.

La liaison cyclable et piétonne entre La Bernardière et Cugand est ouverte et le feu « récompense » est désormais en service.

Comment fonctionne ce feu « récompense » :

Par défaut, le feu est rouge.

Dans le sens Cugand - La Bernardière, la détection d'un véhicule respectant la vitesse autorisée (50 km/h) fait passer le feu à l'orange clignotant à condition qu'un autre véhicule ne soit pas déjà engagé dans le sens inverse. Si le véhicule détecté roule trop vite, le feu reste alors au rouge un certain temps.

Dans le sens La Bernardière-Cugand, seule la détection d'un véhicule fait changer l'état du feu si un autre véhicule n'est pas déjà engagé dans le sens inverse.





Le marché hebdomadaire

Etales de bonne humeur et de convivialité !

Depuis l'inauguration de la halle, place de la Croix Edmond, un marché hebdomadaire y est organisé tous les samedis matin, de 8h30 à 13h00 afin de proposer fruits, légumes, laitages, fromages, viandes de porc et de bœuf, volailles. De nombreux Bernardins viennent rendre visite aux marchands ambulants pour faire leurs courses...et éventuellement y rencontrer d'autres Bernardins. Les témoignages des commerçants sont unanimes : la convivialité est la caractéristique importante de ce marché et ils prennent plaisir à venir à La Bernardière.



L'Épicier de la ferme

Dave Rondeau, et son camion de l'Épicier de la ferme ne sont pas nouveaux. C'est en effet la 3ème année que Dave est présent dans le bourg de la Bernardière et propose différents produits, viande de porc, de bœuf, laitages et œufs. Jusqu'à maintenant, il venait les vendredis soir. Désormais, il est présent tous les samedis.

Dave est passionné par son métier. A l'origine serveur en restaurant, il avait besoin de bouger et de passer ses journées en extérieur, mais toujours pour les métiers de bouche. Après plusieurs expériences sur les marchés, il a rejoint l'équipe de l'Épicier de la ferme il y a 5 ans.

Dave est présent sur différents marchés de la région mais aime aussi faire du porte-à-porte avec son camion dans les petits hameaux des communes voisines.



Rôtisserie ambulante l'Aile ou la Cuisse

Présent sur le marché de la Bernardière toutes les 2 semaines, Laurent Jahan et sa rôtisserie ambulante « L'Aile ou la Cuisse » propose poulets, viande rôtie et fromages.

Laurent a un parcours atypique : A l'origine dresseur de chevaux, il a passé 8 années à parcourir 6 mois par an la Finlande, la Suède et la Norvège dans le domaine du spectacle. Souhaitant se stabiliser en France, il s'est installé à Pont léger, à la Boissière de Montaigu et a créé, il y a 4 ans, sa rôtisserie ambulante qu'il déplace 6 jours par semaine dans les marchés de la région. A part les fromages, qu'il va lui-même chercher directement chez les producteurs (Jura, Pyrénées...), parce qu'il est également fromager, Laurent se fournit uniquement chez des producteurs locaux. D'ailleurs, sa viande de porc provient de l'Épicier de la ferme.



Perles de Fruits

Si vous êtes déjà venu au marché de La Bernardière, vous l'avez forcément remarqué !

Ismaël Ardid propose des fruits et légumes sur un étal ...aussi large que la halle. Outre sa volonté de ne proposer que des produits de qualité qu'il sélectionne lui-même au MIN de Nantes, ce qui le caractérise, c'est sa grande gentillesse, sa joie de vivre et sa complicité avec ses clients. D'ailleurs, il connaît déjà les prénoms de nombreux d'entre eux. Lorsqu'il est sur le marché de La Bernardière, tous les samedis matin, Ismaël apporte un peu du soleil de Casablanca, sa ville natale. Arrivé en France en 2010 pour ses études (BAC puis BTS froid et climatisation), il a rejoint son père et son frère, et comme eux, il est devenu commerçant ambulant. Intransigeant sur la qualité de ses produits, Ismaël apporte un soin particulier aux conseils donnés à ses clients pour déguster ses fruits et légumes dans les meilleures conditions.



Domaine des sens

Une fois par mois environ, Sébastien Dabin vient présenter le fruit de son exploitation viticole sur le marché de La Bernardière. C'est pour lui un retour aux sources puisqu'il est originaire du village de la Couprie.

Désormais installé depuis 2002 sur un domaine de 23 ha, dans le village de Coursay à Monnières, Sébastien élève et propose différents vins, Muscadet AOC, Chardonnay, vins de pays rosé et rouge, méthode traditionnelle blanc et rosé, vendanges tardives... mais aussi du jus de raisin pétillant sans alcool.

Conseil Municipal des Enfants

Le CME a 10 ans !

Le tout premier conseil municipal enfants (CME) a été créé en 2014 sur notre commune, ce qui à l'époque était peu courant. En 2018, seulement 29% des communes Françaises ont mis en place un conseil municipal enfants.

Ce conseil est un apprentissage actif de la démocratie et de la citoyenneté. Il permet aux jeunes de s'exprimer sur la vie de leur commune.

Différents thèmes comme l'environnement, la culture, le social ou encore les loisirs sont abordés.

Dix jeunes de l'école Saint-Jean sont élus par les élèves de la commune pour un mandat de deux ans. La moitié du conseil est renouvelé chaque année par l'élection de cinq enfants de CM1.

Tous les ans, différentes actions sont proposées par le CME. On peut citer les opérations de nettoyage de la commune, les journées de partages avec les habitants et de nombreuses autres actions.



C'est par exemple grâce aux premiers CME de 2014 que le skate-Park et l'aire multisports ont vu le jour en 2019. C'était aussi une réflexion de nos CME de 2015 de sécuriser les abords de l'école et de la Doline. Grâce à la promotion 2021/2022 le jardin partagé à l'Espace du Marigot a vu le jour. Jardin où chaque habitant peut aller faire sa cueillette au gré des saisons. Notre toute nouvelle piste cyclable entre Cugand et La Bernardière était également réclamée par toutes les promotions des CME.

Les conseillers municipaux enfants sont aussi présents aux commémorations patriotiques, manifestations communales et activités diverses. Sans oublier leur participation active à notre désormais célèbre soirée disco le dernier jour d'école avant les vacances d'été.

Et depuis deux ans, le CME participe au challenge lancé par notre Sénatrice Annick BILLON qui consiste à faire un dessin pour ses cartes de vœux.

Des visites sont quelquefois organisées hors commune : Le théâtre de Thalie ; Le conseil départemental ; Le centre de tri géré par Trivalis...



"Durant ces 10 ans j'ai côtoyé quelques 60 jeunes et les ai accompagnés dans de nombreux projets.

J'aime leur spontanéité, leur joie de vivre, leur regard toujours très pertinent et l'amour qu'ils portent à notre commune.

C'est pour moi un plaisir de les retrouver avec Fanny le jeudi soir en mairie pendant une heure, une fois par mois.

C'est pour tout ce que je viens de vous évoquer que nous les mettrons donc à l'honneur le vendredi 18 octobre 2024 lors de notre cocktail d'automne pour fêter les 10 ans du CME."

Sylvie Loriou, adjointe au Maire de La Bernardière.

Cette année encore, les CME vous proposent 3 manifestations :

- La première est le samedi 27 janvier, elle se nomme « Tous ensemble fleurissons la place de La Croix Edmond ».
- La seconde se déroulera le dimanche 24 mars elle porte le nom de « Mission boîte à livres ».
- Et la dernière sera une manifestation où il faudra créer une équipe pour participer à différents challenges sportifs et numériques. Ce « Défi Benote » aura lieu le samedi 8 juin.

Nous comptons sur votre présence nombreuse.

Un grand merci à eux !



Une lecture à voix haute...

Comme vous pourrez le constater dans le calendrier distribué avec ce numéro du Tr@it d'Union, cette année encore, la programmation des animations proposées par Pauline et son équipe de bénévoles est très riche et variée autour des arts, de la culture et de la littérature...

Dans le cadre du « Printemps du Livre se balade », la médiathèque de la Bernardière est très heureuse d'accueillir l'écrivain Gilles Marchand pour une rencontre littéraire le Jeudi 8 février à 19h30.

Pour préparer la venue de cet auteur, l'équipe de la médiathèque vous propose une lecture à voix haute de son dernier livre, le soldat désaccordé.

Du 22 au 27 janvier, sur les horaires d'ouverture de la médiathèque, venez vous plonger dans cette enquête comme dans un bon feuilleton et laissez-vous guider dans cette folle histoire d'amour sur fond d'entre-deux-guerres.



Paris, années 20, un ancien combattant est chargé de retrouver un soldat disparu en 1917. Arpentant les champs de bataille, interrogeant témoins et soldats, il va découvrir, au milieu de mille histoires plus incroyables les unes que les autres, la folle histoire d'amour que le jeune homme a vécue au milieu de l'Enfer. Alors que l'enquête progresse, la France se rapproche d'une nouvelle guerre et notre héros se jette à corps perdu dans cette mission désespérée, devenue sa seule source d'espoir dans un monde qui s'effondre.



Le Printemps du Livre se balade à partir du 19 janvier 2024.

La nouvelle édition du Printemps du Livre se balade se déroulera du 19 janvier au 23 mars 2024 dans les communes de Terres de Montaigu.

Cet hiver, prenez un avant-goût du Printemps du Livre ! Pour cette nouvelle édition, 7 rendez-vous sont proposés pour partager et profiter d'instantanés littéraires en petit comité avec des auteurs et illustrateurs dans l'ensemble des bibliothèques du territoire. À commencer par une rencontre littéraire, le 19 janvier, avec la dessinatrice de bande dessinée, Mathou, originaire du Maine-et-Loire, puis avec l'auteur Gilles Marchand, le 8 février. Deux ateliers sont également prévus avec des illustratrices jeunesse/ados pour s'exercer à l'écriture et au dessin : le 17 février avec Sophie Adriansen et le 21 février avec Lili La Baleine. Et puis, les enfants pourront profiter de 3 spectacles : musique, contes et danse, les 10 février, 13 et 23 mars.

Cette nouvelle édition s'organise en même temps que l'événement national des Nuits de la lecture, dont le thème en 2024 est « Le corps » dans la littérature.

Avec le Printemps du Livre se balade, Terres de Montaigu et ses communes membres soutiennent et facilitent l'accès à la culture.

Les dates à retenir

Vendredi 19 janvier, 18h30, Médiathèque de Cugand
Rencontre littéraire avec Mathou

Jeudi 8 février, 19h30, Médiathèque « La Caserne aux livres » de La Bernardière
Rencontre littéraire avec Gilles Marchand

Samedi 10 février, 10h30, Montaigu-Vendée (La Guyonnière) / Bibliothèque Le Petit Prince
Spectacle Lalabulle ou les petits bains sonores

Samedi 17 février, 10h30, La Bruffière
Atelier d'écriture avec Sophie Adriansen

Mercredi 21 février, 14h, Bibliothèque de La Boissière-de-Montaigu
Atelier dessin « cadavre exquis » avec Lili La Baleine

Mercredi 13 mars, 15h, Montréverd (Bibliothèque de Saint-André-Treize-Voies)
Spectacle de contes par Noémie Truffaut

Samedi 23 mars, 15h, Site Saint-Sauveur à Rocheservière
Spectacle « Danse avec les livres » par la Compagnie Pyramid

Informations, inscriptions et programmation détaillée à retrouver début janvier 2024 sur terresdemontaigu.fr et sur printempsdulivre.terresdemontaigu.fr



Centre de loisirs

Le centre de loisirs Les Copains d’Lilou accueille les enfants tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les mercredis, ce sont environ 20 enfants qui participent régulièrement aux différentes activités (bricolage, jeux, expériences, cuisine...).

Des sorties à la journée hors du centre de loisirs sont quelquefois organisées. 30 enfants ont participé à la sortie au parc de loisirs Tépacap, à Mesnard-la-Barotière. Ils étaient 44 à visiter le zoo Natural’Parc de Saint-Laurent-des-Autels.



Pendant les vacances scolaires, la fréquentation est un peu plus élevée. Ils sont en moyenne entre 20 et 25. Un thème différent est proposé lors de chaque période de vacances.

En 2023, les thèmes abordés étaient :

Vacances d’Hiver : Les animaux polaires et Le carnaval

Vacances de Printemps : Un jour un métier, thème pour lequel des parents ont été accueillis et une sortie au moulin à papier du Liveau a été organisée. Le thème, découvrons les animaux, a également été proposé.

Vacances d’été, en juillet : Les P’tites bêtes, Partons en vacances

Vacances d’été, en août : Au pays des rêves, La jungle, Farfelu

Vacances de la Toussaint : L’astronomie, Boooooh !

Les soirées à thème par groupe d’âges sont très prisées. La soirée disco pour les enfants en CM1 et CM2, la veille des grandes vacances, est toujours un franc succès.



Petite enfance et jeunesse

Une semaine d'animations autour de la petite enfance à Terres de Montaigu

Du 16 au 23 mars 2023, dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, le Relais Petite Enfance (RPE) Terres de Montaigu coordonne et propose un programme d'animations variées à destination des parents, futurs parents, jeunes enfants et professionnels du secteur.

À travers des ateliers d'éveil et de jeux, des temps d'échanges autour des modes de garde ou de la parentalité, le Relais Petite Enfance, en collaboration avec plusieurs acteurs et structures du territoire, a pour ambitions de mieux faire connaître les services dédiés aux 0-3 ans sur le territoire, mais aussi valoriser les métiers de la petite enfance et notamment celui d'assistant maternel.

Le programme détaillé sera disponible début mars sur terresdemontaigu.fr

DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance en grand

Viens,
je t'emmène!

Se laisser guider
par l'enfant



Terres de Montaigu et la Maison Départementale des Adolescents renforcent leur partenariat

Pour améliorer la prise en charge précoce des problématiques liées à la santé mentale des jeunes, la communauté d'agglomération Terres de Montaigu et la Maison Départementale des Adolescents ont acté le renforcement de leur partenariat depuis la rentrée de septembre 2023. A la clé, un renforcement des permanences sur le territoire, des soirées à destination des parents et la constitution d'un groupe professionnel.

La Maison Départementale des Adolescents (MDA) de la Vendée propose des temps d'accueil et d'écoute dédiés à l'accompagnement et la prévention auprès des 11-21 ans. Une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmiers, d'éducateurs, de psychologues et de médecins y est à la disposition des jeunes et de leurs parents pour les informer, les conseiller et apporter des réponses à leurs préoccupations concernant la santé, la vie affective ou encore la scolarité. « Jusqu'alors, deux permanences mensuelles de la MDA étaient proposées sur le territoire le mercredi. Désormais la MDA sera présente un jour par semaine, ce qui va permettre de réduire les délais d'attente et prendre en charge les situations urgentes », explique Bernard Dabreteau, vice-président de Terres de Montaigu en charge de la Jeunesse.

6 soirées d'informations à destination des parents

En parallèle, 6 soirées d'informations et d'échanges à destination des parents et co-animées par le service Prévention jeunesse de Terres de Montaigu et la MDA seront proposées dans l'année. Parmi les thèmes développés on retrouvera par exemple : la communication avec son ado, des inquiétudes liées à l'orientation, ou encore la prise de risque chez les adolescents.



Un groupe ressources pour les professionnels de la jeunesse

Enfin, le renforcement du partenariat va permettre de mettre en place un groupe à destination des professionnels de la jeunesse afin de faciliter le travail en réseau et le suivi des situations sensibles. Coordonné par le service Prévention jeunesse et animé par la MDA, ce groupe accueillera des représentants du Conseil Départemental de la Vendée, de l'Éducation nationale, de la Protection judiciaire de la jeunesse, du centre médico-psychologique, de la mission locale, et ponctuellement, tout autre professionnel de la jeunesse du territoire qui rencontrerait une difficulté dans une prise en charge et aurait besoin d'un regard transversal et partenarial. Les membres du groupe pourront ainsi échanger, analyser leurs pratiques et suivre les situations complexes.

Pour permettre le développement de ces projets, la subvention annuelle accordée par Terres de Montaigu à la MDA passe de 10 000 € à 15 000 €.

Santé

PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET PROFESSIONNELS RÉGLEMENTÉS INSTALLÉS À TERRES DE MONTAIGU

Données au 31 octobre 2023

SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINÉ
3 médecins généralistes
3 infirmiers
1 cabinet de kinésithérapie
4 orthophonistes
1 ergothérapeute
1 pédicure-podologue
1 ostéopathe

ROCHESERVIÈRE
5 médecins généralistes
4 dentistes
6 kinésithérapeutes
1 diététicien
3 ostéopathes
2 psychologues

MONTAIGU-VENDEÉE
22 médecins généralistes
26 infirmiers
20 dentistes dont 5 orthodontistes
23 kinésithérapeutes
10 orthophonistes
5 sages-femmes
3 psychomotriciens
2 cabinets d'ophtalmologie
2 orthoptistes
14 psychologues
2 neuropsychologues
10 ostéopathes
1 cabinet de chiropratique
1 cabinet de gastro-entérologues
1 ergothérapeute
3 diététiciens
7 pédicure-podologues

L'HERBERGEMENT
3 médecins généralistes
2 dentistes
3 infirmiers
5 kinésithérapeutes
3 orthophonistes
1 psychomotricien
1 pédicure-podologue
2 ostéopathes
3 psychologues

MONTREVERD
3 infirmiers
1 ostéopathe

CUGAND - LA BERNARDIÈRE
5 médecins généralistes
6 dentistes
2 infirmiers
6 kinésithérapeutes
1 pédicure-podologue
1 diététicien
3 ostéopathes
1 psychologue

LA BRUFFIÈRE
4 médecins généralistes
1 dentiste
3 infirmiers
3 kinésithérapeutes
3 orthophonistes
1 pédicure-podologue
1 ostéopathe
1 psychologue
1 neuropsychologue

TREIZE-SEPTIERS
2 médecins généralistes
4 infirmiers
1 kinésithérapeute
1 pédicure-podologue
1 ostéopathe
1 psychologue

LA BOISSIÈRE-DE-MONTAIGU
3 infirmiers
2 kinésithérapeutes
1 sage-femme
1 ostéopathe

+ 245 PROFESSIONNELS DE SANTÉ EXERÇANT AU CHD (Centre hospitalier départemental)

-  Centre hospitalier départemental
-  Laboratoire d'analyses médicales
-  Cabinet de radiologie
-  Pharmacie



Répondre au mieux aux besoins de soins non programmés

Terres de Montaigu compte plus de 280 professionnels de santé de premier recours, parmi lesquels, 46 médecins généralistes. Malgré cela, certains habitants peuvent ne pas bénéficier d'un médecin traitant. Pour pallier cette difficulté, et pour répondre aux urgences médicales non vitales, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) s'est organisée pour offrir tous les jours des créneaux de soins non programmés.



Emmanuelle Valais-Joyau, médecin généraliste, Présidente de la CPTS Terres de Montaigu

Qu'entend-on par « soins non programmés » ?

Les soins non programmés correspondent à des urgences non vitales, mais nécessitant un avis médical dans un délai inférieur à 48h.

Comment ces soins sont-ils organisés sur le territoire ?

Sur le territoire, la démographie médicale et notamment l'organisation en cabinet, nous permet de réserver des créneaux de rendez-vous aux urgences de notre patientèle. Tous les patients qui ont un médecin traitant doivent donc, en premier lieu, contacter leur cabinet habituel. En parallèle, depuis janvier 2022, des médecins volontaires du territoire ouvrent des créneaux à disposition des médecins régulateurs du 116 117. Aussi, lorsque le besoin intervient en dehors des horaires d'ouverture du cabinet et que le médecin traitant habituel n'a plus de créneau disponible ou que le patient n'a pas de médecin traitant, il est invité à contacter la plateforme qui pourra l'orienter vers l'un d'entre nous pour un rendez-vous sur ces créneaux de soins non programmés.

Quelles sont les solutions pour un patient qui n'a pas de médecin traitant ?

Pour tous les soins non programmés, ces patients peuvent contacter le 116 117. En revanche, ce service ne répond pas aux besoins de suivi régulier (renouvellement d'ordonnance, certificats médicaux...). Aussi, nous travaillons à recenser l'offre de soins et les patients sans médecin traitant afin de pouvoir les orienter au cas par cas.

ACCÈS AUX SOINS EN VENDEÉE : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !

J'ai un problème aigu et
• je n'ai pas de médecin traitant
• mon médecin traitant n'est pas disponible

Je ne me déplace pas aux urgences, j'appelle le

116 117

si ce problème ne peut attendre.

Un médecin régulateur évalue ma situation 24 heures / 24, 7 jours / 7, tous les jours de l'année.

EN CAS D'URGENCE VITALE, J'APPELE LE 15

Une stratégie santé multipartenariale

Les avancées rapides et majeures qu'a connu le territoire en matière de santé ces 6 dernières années ont notamment été permises grâce au Contrat Local de Santé (CLS) qui articule la politique santé de Terres de Montaigu, en lien avec les acteurs et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Signé en 2017 par la Communauté d'agglomération et l'ARS, le CLS a permis d'établir une stratégie et de définir des objectifs, au regard de la forte croissance démographique, du vieillissement d'une part de la population, et des projections du nombre de professionnels. Dans ce cadre, 3 axes de travail ont été identifiés : la prévention, l'autonomie liée à l'âge ou au handicap, et l'offre de soins.

Au quotidien, 3 entités principales travaillent en collaboration pour déployer cette stratégie :

- la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, qui regroupe les professionnels de santé du territoire depuis 2018,
- le Centre Hospitalier Départemental Vendée via son site basé à Montaigu,
- et Terres de Montaigu.

Concernant l'offre de soins par exemple, Terres de Montaigu crée les conditions les plus favorables possibles au regroupement des professionnels de santé, pour l'exercice coordonné, et parfois au sein d'un même bâtiment. En collaboration avec les professionnels de santé, les acteurs publics et les communes membres, la Communauté d'agglomération a ainsi contribué à la construction de 4 nouveaux pôles de santé sur le territoire depuis 2017, dont 3 à Montaigu-Vendée. Ces dynamiques locales ainsi suscitées, ont permis non seulement le renouvellement de nombreux départs à la retraite, mais aussi l'installation de 60 professionnels de santé de premier recours supplémentaires.

Ainsi, aujourd'hui, la moitié d'entre eux a moins de 40 ans. Autre exemple dans le domaine de la prévention, la création du Seniors Agenda permet de regrouper et valoriser l'ensemble des actions de prévention santé à destination des habitants de 60 ans et plus.

Séniors Agenda

Cette édition du Seniors Agenda pour la période de janvier à mars, vous permet de retrouver toutes les activités à destination des 60 ans et plus.

Préparé par les équipes de la Communauté d'agglomération, ses partenaires et les associations locales, le Seniors Agenda concourt à vous proposer des idées d'activités et d'animations : atelier numérique, atelier préparation à la retraite, conférence sur le cancer colorectal, concours de belote, etc.

Un Plan Familles et Santé pour 2023-2027

Ce contrat arrivant à son terme, les élus de Terres de Montaigu ont approuvé son renouvellement pour la période 2023-2027 à travers le Plan Familles et Santé : une contractualisation commune associant la politique de santé à la politique familiale et éducative, qui sera signée en fin d'année par l'ARS, la CAF de Vendée et la Communauté d'agglomération.



« En s'inscrivant dans un écosystème global associant différents acteurs, le Contrat Local de Santé nous a permis de construire un certain nombre de réponses cohérentes aux besoins des professionnels pour exercer dans de bonnes conditions, et des habitants, à tous les stades de leurs parcours de vie. Mais des défis restent à relever ! Le futur Plan Familles et Santé s'inscrira donc dans ce même cadre, avec pour ambition de poursuivre le renforcement de services rendus aux habitants, par exemple les médecins spécialistes, le développement de l'hôpital, ou encore l'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap ».

Claude Durand, président de la commission Santé, affaires sociales et grand âge de Terres de Montaigu



Les publications en version numérique



Le trait d'union est une publication trimestrielle, consultable en ligne. L'inscription sur le site internet de la commune (www.labernardiere.fr/newsletter/ ou en scannant le QRcode ci-contre) déclenche l'envoi d'un mail à chaque nouvelle parution.

Pour recevoir le trait d'union en version papier (noir et blanc), il est nécessaire de coller la vignette «Oui!» sur sa boîte aux lettres. Cette vignette est disponible en mairie.



Cette année encore, le guide pratique «Le Petit Bernardin» est disponible uniquement en version numérique sur le site internet de la commune, rubrique «MA COMMUNE» puis «Publications» et enfin «Guide». Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur la vie de la commune (tarifs communaux, coordonnées des associations, professionnels de la santé, artisans et entreprises de la commune...).



la Bernardière

www.labernardiere.fr

Création & impression : monimprimeur
Imprimé avec encres végétales et sur papier recyclé PEFC
Directeur de la publication : Claude DURAND, maire de La Bernardière.

Mairie de La Bernardière

20 rue de la Poste
85610 La Bernardière
Tél. : 02 51 42 15 91
Fax : 02 51 43 64 31
E-mail : contact@labernardiere.fr
www.labernardiere.fr
Facebook : Mairie La Bernardière

Horaires d'ouverture physique du secrétariat :

Mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h
Sur rendez-vous uniquement :
Jeudi de 9h à 12h
les après-midis de 14h à 17h

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Le samedi de 9h à 12h